



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

frais médicaux

Question écrite n° 118527

Texte de la question

M. Philippe Cochet attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les inquiétudes soulevées par la faiblesse de la prise en charge par l'assurance maladie des traitements à base de toxine botulique pour les malades atteints de dystonie (entre 30 000 et 40 000 personnes). Il lui demande donc quelles mesures entend prendre son ministère pour résoudre une situation qui grève les budgets des établissements hospitaliers.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Cochet](#)

Circonscription : Rhône (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118527

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 2007, page 1719